

## Circulaire de rentrée 2009/2010

Madame, Monsieur,  
Cher(s) Parent(s),

Dans quelques jours, le Directeur, les enseignants, les éducateurs et le personnel du Collège de Zillisheim seront heureux d'accueillir vos enfants pour la nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent vous permettront de préparer au mieux la rentrée avec eux.

### **Programme de la rentrée :**

Les parents des élèves de CM2 qui le désirent peuvent participer à la matinée de rentrée de leur enfant et (ou) participer au repas à la cantine.

### **Judi 03 septembre**

La journée du jeudi 03 septembre est exclusivement consacrée aux élèves du CM2, de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>.

### **Le ramassage scolaire ne fonctionne que pour le retour**

- 08h30 à 8h45 : Accueil des élèves et des parents par le chef d'établissement
- 08h45 à 10h00 :
  - Les élèves : accueil par les enseignants.
  - Les parents : présentation du personnel de l'établissement et leur fonction dans l'établissement.
- 10h20 à 12h05 :
  - Les élèves sont pris en charge par le personnel d'éducation
  - Les parents : accueil par les enseignants, présentation de l'année, exigences etc.
- 12h10 à 13h45 : Repas pour les demi-pensionnaires. Les parents qui le désirent ainsi que les élèves non inscrits à la cantine peuvent réserver leur repas au moyen du talon ci dessous.
- 13h45 à 15h15 : Cours pour les élèves
- 15h30 : Départ des bus

Pas d'étude le premier jour.

*NB : merci de bien vouloir préciser à votre enfant s'il doit rentrer seul à la maison, si vous venez le chercher à 15h30 ou s'il doit prendre le bus.*

### **INDICATIONS PRATIQUES**

#### **Horaires d'une journée type (à partir du vendredi 04 septembre) :**

- 08h15 à 12h05 : Cours
- 12h10 à 13h40 : Pause « déjeuner »
- 13h45 à 15h30 : Cours
- 15h50 à 16h40 : Etude obligatoire
- 16h45 à 17h35 : Etude facultative.

Les élèves de CM2 n'ont cours ni le mercredi ni le samedi.

***Il n'y a pas cours le mercredi, mais trois options vous sont proposées :***

1. Votre enfant ne vient pas au Collège.

2. Votre enfant, afin de combler des lacunes passagères, vient suivre des cours de soutien (destinés aux élèves en difficulté) :
  - ce sont les enseignants qui désignent les élèves qui y participent,
  - la présence est obligatoire jusqu'à avis contraire de l'enseignant,
  - le nombre des élèves est limité à 10,
  - les horaires sont les suivants :
    - 08h15 à 10h00 : Soutien scolaire assuré par l'enseignant
    - 10h20 à 11h10 : Activités autour du livre assurées par la documentaliste
    - 11h15 à 12h00 : Aide aux devoirs assurée par un éducateur
3. La troisième option est ouverte à tous les élèves, à savoir :
  - les élèves sont volontaires,
  - les parents s'engagent à faire venir leur enfant au moins un trimestre sans interruption,
  - les horaires sont les suivants :
    - 08h15 à 09h05 : Activités autour du livre assurées par la documentaliste
    - 09h10 à 10h00 : Initiation à l'anglais assurée par un enseignant du collège
    - 10h20 à 12h00 : Approfondissement scolaire, activités pédagogiques, jeux de réflexion, culture générale,... assurés par les enseignants du primaire.

☞ Ces activités ne démarreront qu'à partir du mercredi 16 septembre.

### **Contact Parents-Professeurs**

Les parents accorderont toute l'attention nécessaire aux relevés de notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de correspondance.

Ils n'hésiteront pas à prendre contact avec les professeurs si des difficultés sérieuses apparaissent. Ils pourront également solliciter un rendez-vous auprès du Chef d'Etablissement.

### **Grippe A/H1N1**

L'établissement se conformera aux directives du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la santé. Mais il faut cependant rappeler quelques règles élémentaires qui limitent les risques de contamination :

- ne pas envoyer en classe un enfant présentant une **température supérieure à 38°** ou des **courbatures** ou une **grande fatigue** ou des **difficultés respiratoires**, de la toux,...
- **se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand on tousse ou éternue** ; le jeter ensuite dans une poubelle et se laver soigneusement les mains
- **se laver les mains régulièrement et avec soin.**

### **Entrée et sortie des élèves**

Les élèves prenant les transports scolaires attendent le bus dans la cour du collège, les autres élèves entrent et sortent par l'accueil.

A partir de 07h45 et de 13h30, pour des raisons de sécurité et pour ne pas gêner la circulation, les élèves rentreront directement dans la cour et ne s'attarderont pas devant le Collège.

Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, à 12h05, à 16h40 et à 17h35, ils quitteront immédiatement l'établissement.

### **Circulation des véhicules et stationnement**

Pour une plus grande sécurité des élèves, il est souhaitable que les parents qui amènent leur enfant en voiture ne traversent pas le pont et le déposent bien avant. Le stationnement le long du canal du moulin est strictement interdit.

### **A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)**

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation des parents aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie par avance tous ceux et toutes celles qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L. ou comme parent correspondant de classe....

Il compte notamment sur une assistance nombreuse des parents à l'assemblée Générale de l'A.P.E.L.

## **Livres scolaires**

Les livres sont gratuits et fournis par l'établissement.

Les élèves couvriront ces livres et en prendront le plus grand soin. Toute perte ou détérioration entraînera le remplacement ou la réparation des manuels à la charge de la famille.

*Apprendre à respecter les livres ou tout autre matériel, c'est apprendre à se respecter soi-même et à respecter autrui.*

## **Matériel à apporter le jour de la rentrée**

Le 1<sup>er</sup> jour de classe les élèves emporteront :

- Pour les 7.1 : toutes leurs affaires de classe à l'exception du dictionnaire et des affaires de sport.
- Pour les 7.2 : veuillez vous référer à la liste des fournitures distribuée au mois de juin avec le complément de dossier d'inscription, (seule une partie du matériel est à apporter le jour de la rentrée).

## **Restauration scolaire**

L'enseignant remettra à chaque élève une carte magnétique nominative qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire ainsi qu'à l'établissement en dehors des heures normales d'ouverture. L'élève gardera cette carte pendant toute sa scolarité. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte sera facturé 20€.

## **C.D.I. (centre de documentation et d'information).**

Les professeurs documentalistes sont à la disposition des élèves de 08h15 à 17h35 sauf entre 12h00 et 13h10.

Le C.D.I. est fermé pendant les récréations.

Le C.D.I. accueille en priorité les élèves désireux d'entreprendre un travail de recherche et de documentation ainsi que les classes accompagnées de leur professeur pour des séquences pédagogiques.

## **Transport**

En cas de problème avec les transports scolaires n'hésitez pas à prendre contact avec Mr DRAXEL.

## **Téléphones portables**

L'utilisation des téléphones portables et des baladeurs est interdite dans l'établissement. En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

## **Facturation**

2 factures vous seront envoyées pendant l'année scolaire : une facture principale en octobre correspondant aux redevances globales annuelles, déduction faite de l'acompte versé, puis une facture de régularisation en mars correspondant à des frais complémentaires.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Pour les familles ayant opté pour le paiement par prélèvement automatique, le règlement se fera par 7 mensualités de novembre à mai (le 5 de chaque mois).
- Pour les familles ayant choisi de payer par chèque, le règlement se fera trimestriellement, le 15 novembre, le 15 février et le 15 mai.

## **Vidéosurveillance**

Les accès de l'établissement sont placés sous vidéosurveillance.

## **Site Internet**

L'adresse du site Internet du Collège est : [www.college-zillisheim.com](http://www.college-zillisheim.com)

Vous pouvez consulter sur le site : les circulaires, les manifestations rythmant la vie de l'établissement (voyages scolaires, transports scolaires, fêtes), toutes informations utiles en cas d'événements majeurs,...

## Calendrier des vacances scolaires 2009/2010

*Attention, ces dates, données à titre indicatif, sont susceptibles d'être légèrement modifiées.*

- Vacances de la Toussaint :** du vendredi 23 octobre 2009 après les cours, au jeudi 05 novembre 2009 au matin
- Vacances de Noël :** du jeudi 17 décembre 2008 après les cours, au lundi 04 janvier 2009 au matin
- Vacances d'Hiver :** du vendredi 05 février 2010 après les cours, au lundi 22 février 2010 au matin
- Vacances de Printemps :** du vendredi 02 avril 2010 après les cours, au lundi 19 avril 2010 au matin
- Vacances d'Été :** du vendredi 02 juillet 2010 après les cours.

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence.

Je vous demande formellement de ne pas anticiper les congés officiels. L'Inspection d'Académie n'accorde d'autorisation d'absence que dans des cas tout à fait exceptionnels.

### Dates à retenir :

- Photos de classes : 07 et 08 septembre
  - Messe de rentrée à la Chapelle du Collège : dimanche 20 septembre à 11h00
  - Proclamation du projet diocésain : samedi 26 septembre à Strasbourg
  - Journée pédagogique pour les enseignants : vendredi 18 décembre : pas de cours pour les élèves.
- Il est à noter qu'il n'y aura pas de pont cette année scolaire.

Bonne fin de vacances...

Le Chef d'Etablissement,  
Henri WISNIEWSKI

✂-----  
**TALON A RETOURNER AU SECRETARIAT DU COLLEGE POUR LE 27 AOÛT AU PLUS TARD**

**REPAS DE MIDI AU SELF DU COLLEGE Jeudi 03 septembre**  
**Concerne les parents des élèves de 7è + les élèves externes de 7è**

Mme/M..... parent(s) de

l'élève ..... entrant en classe de ..... au Collège Episcopal de Zillisheim à la rentrée 2009

Souhaite(nt) prendre le repas de midi, le jeudi 03 septembre 2009 à la cantine du Collège.

- Nombre de personnes (parent(s)) : .....

(élève(s) externes) : .....

(Ne pas indiquer les élèves demi-pensionnaires qui sont comptabilisés d'office)

**Prix du repas : 6,90 € :** ..... personnes x 6,90 € = .....€

Nous joignons un chèque de .....€ avec le présent talon.

*NB : Joindre un chèque uniquement pour les repas des élèves externes ainsi que pour les repas des parents. Les tickets repas, pour les parents, (système de carte pour les élèves) vous seront remis le jour de la rentrée par les professeurs.*

A ..... Le ..... Signature